

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°72-2024

Date de convocation :
26/08/2024

Date d'affichage :
12/09/2024

Nombre de conseillers en
exercices : 10

Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08

Nombre de pouvoirs : 02

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :
Tarifs de location de la
salle des fêtes communale

Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents excusés :

M. LEGRIS Cyril (*donne pouvoir à M. CLÉRE Denis*) ; M. LEULIER Jean-Paul (*donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre*).

M. BOULET Bernard est désigné secrétaire de séance.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE

VU la délibération en date du 12 décembre 2008 – Tarifs Salle des Fêtes ;

VU la délibération n°46-2020 en date du 12 octobre 2020 – Approbation des nouveaux règlements pour la location de la salle des fêtes et du barnum ;

VU la délibération n°61-2021 du 15 novembre 2021 – Modification règlement salle des fêtes (Proposition tarifs été/hiver) ;

VU la délibération n°23-2022 en date du 31 mars 2022 – Modification du contrat salle des fêtes ;

VU la délibération n°41-2023 en date du 14 septembre 2023 – Modification du contrat de la salle des fêtes – Avenant location vaisselle ;

Considérant les travaux de rénovation de la salle des fêtes ;

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs de location de la salle des fêtes :

Habitants :

En semaine (hors jours fériés) : 150 €/jour

Week-end et jour férié accolé au week-end (1 fois/an/habitant) : 200 €

Gratuité pour les associations dont le siège social est à Crouy-Saint-Pierre (5 fois maxi/an)

Gratuité pour les deuils.

Extérieurs :

En semaine (hors jours fériés) : 200 €/jour

Week-end et jour férié accolé au week-end : 400 €

Associations : 400 €

Deuil 50 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition de modification des tarifs pour la location de la salle des fêtes.

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

